

cndp
Commission nationale
du débat public

Bilan

du débat public

Aqua Domitia

Du 15 septembre au 29 décembre 2011

dressé par le Président
de la Commission nationale
du débat public

8 février 2012

Saisie le 25 mai 2009 par le Président du directoire de la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc (BRL) sur le projet d'extension du réseau hydraulique régional, à partir du Rhône, vers des territoires à ressources en eau déficitaires ou limitées, dénommé projet "Aqua Domitia"⁽¹⁾, la Commission nationale du débat public (CNDP) avait, le 1^{er} juillet suivant, jugé qu'il était prématuré de lancer un débat du fait de l'indisponibilité des conclusions des études menées dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux qui doivent fonder les arbitrages sur la gestion de ressources locales et les besoins de ressources externes à partir de la fin du canal Philippe Lamour pour les maillons compris entre Montpellier et Béziers. Ce projet devait ainsi faire l'objet d'une nouvelle saisine.

Toutefois, notant également que le projet comportait plusieurs maillons, dont deux concernaient la région de Montpellier, déjà alimentée à partir du Rhône, et que le maillon Sud revêtait un caractère d'urgence pour sécuriser la desserte en eau potable du Bas-Languedoc et pouvait donc être réalisé séparément, elle avait demandé au maître d'ouvrage, au cas où il déciderait de séparer le maillon Sud Montpellier du reste du programme global, de publier ce projet limité conformément à l'article L. 121-8 II du Code de l'environnement. La Région Languedoc-Roussillon a ainsi lancé en juillet 2010, après publication en juillet 2009 et autorisation de travaux délivrée le 22 avril 2010 par le préfet de Région, la réalisation de ce maillon afin d'assurer la connexion avec l'usine de potabilisation de Fabrègues.

Le maître d'ouvrage a ainsi ressaisi la CNDP le 22 décembre 2010 sur le projet à partir du maillon Sud. La Commission nationale a décidé le 2 février 2011 que ce projet, comportant 5 maillons, devait faire l'objet d'un débat public dont l'animation serait confiée à une commission particulière (CPDP). Elle a reconnu comme précédemment le caractère d'intérêt national de ce projet et considéré qu'en sécurisant les approvisionnements en eau, il présente des enjeux socioéconomiques significatifs, en favorisant la compétitivité des productions agricoles, le développement de l'activité touristique et la croissance démographique ; elle a également relevé que les impacts du projet sur l'environnement sont importants, en raison des modifications sensibles sur l'utilisation des sols qu'une ressource en eau plus abondante est susceptible d'entraîner.

Lors de la même séance, prenant en compte l'approbation du SDAGE en date du 17 décembre 2010 ainsi que l'état des études mentionnées dans sa décision du 1er juillet 2009, elle a décidé de confier à M. Philippe Marzolf la présidence de la CPDP, dont ont été nommés membres, le 2 mars suivant, Mme Mireille Leteur, M. Claude-Sylvain Lopez et Mme Cécile Valverde.

Le 7 septembre 2011, sur proposition de la CPDP, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public, a fixé les dates de ce dernier (du 15 septembre au 29 décembre 2011) et en a approuvé les modalités d'organisation.

(1) La saisine de la Commission du débat public est obligatoire quand le transfert inter-bassins est supérieur à 1 m³/s.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Aqua Domitia est un programme global d'adducteurs⁽²⁾, d'une longueur de 130 km, d'une capacité maximale de débit de 2,5 mètres cubes par seconde, composé de cinq maillons (Val d'Hérault, Biterrois, Nord et Ouest Montpellier, Littoral Audois et Minervois) dont la réalisation peut être progressive. Les maillons centraux "Val d'Hérault" et "Biterrois" constituent la colonne vertébrale du système et assurent le maillage des ressources en provenance de l'Orb, de l'Hérault et du Rhône. Chaque maillon dessert un territoire singulier avec ses propres enjeux et son propre degré d'urgence. En termes de surface agricole équipée, BRL opte pour l'hypothèse basse, à savoir 7 000 hectares. Les Pyrénées-Orientales n'ayant pas opté pour le projet, le dimensionnement du maillon Sud ne permet pas d'en assurer la desserte. Une solution résiderait néanmoins dans l'utilisation hivernale d'Aqua Domitia pour remplir des réserves roussillonnaises (existantes ou à construire), en période de moindre demande.

Le coût de construction de ces cinq maillons est évalué à 140 millions €, auquel il convient d'ajouter une somme équivalente pour la réalisation des réseaux secondaires assurée par des maîtrises d'ouvrage locales à structurer.

Aucun calendrier précis n'est actuellement défini pour la réalisation de chacun des maillons ; le débat public a entre autres pour objectif de permettre à BRL de cerner les attentes et les besoins des divers acteurs en vue et de savoir à quel moment lancer ce projet.

LA RESSOURCE EN EAU

En Languedoc-Roussillon, cette ressource est de plus en plus sollicitée. Elle sert à l'alimentation en eau potable, à l'irrigation, aux loisirs, à l'entretien des espaces verts urbains, ... Comment répondre aux besoins sans altérer le patrimoine naturel que constituent les cours d'eau et les nappes et en respectant les objectifs de bon état des milieux imposés par la directive cadre sur l'eau ?

• Une initiative de la CPDP : procéder à un état des lieux

La CPDP, constatant une certaine méconnaissance des ressources souterraines en Languedoc-Roussillon, a organisé un atelier regroupant dix-huit hydrogéologues de la région ; selon ces spécialistes, la réalisation d'Aqua Domitia s'accompagnerait de risques qu'il conviendrait de maîtriser : abandon des ressources souterraines et délaissement des actions destinées à en préserver la qualité ; impact négatif de l'eau du Rhône sur les sols et les eaux souterraines ; recours accru aux forages privés. Cependant, insiste BRL, le projet contribuera à sécuriser les ressources locales pour un usage d'eau potable. Ces divers points ont fait l'objet de nombreux échanges.

Les réunions "territoriales" organisées sur les divers maillons ont permis d'opérer un tour d'horizon des problèmes rencontrés localement, de discuter des solutions proposées et de présenter des suggestions que des intervenants jugent plus adaptées à la situation de leur territoire ou complémentaires aux propositions de BRL. Aborder ainsi cet aspect du projet a permis entre autres d'échanger sur les conséquences d'une sécheresse accrue, les modalités d'adaptation de l'agriculture au manque d'eau, la diversification des cultures, les risques éventuels du recours à l'eau de Rhône, les stratégies et les enjeux économiques de l'irrigation, le rôle des associations syndicales autorisées (ASA)⁽³⁾ dans la structuration de la demande agricole. En outre, si Aqua Domitia est attendu avec impatience par les agriculteurs, plusieurs d'entre eux signalent néanmoins que les éléments de diagnostic des besoins agricoles présentés par BRL sont loin d'être exhaustifs.

(2) Canalisation d'un diamètre pouvant s'échelonner entre 600 et 1200 mm.

(3) Etablissements publics, permettant l'exécution et l'entretien à frais communs de travaux d'aménagement d'un périmètre composé des parcelles des propriétaires intéressés.

• La qualité de l'eau

On a entre autres entendu, de la bouche de spécialistes sollicités par la CPDP, que :

- le suivi de la qualité écologique des eaux montre que le bilan oxygène et nutriments de l'eau du Rhône est globalement bon ou très bon ;
- si l'état écologique général de ce fleuve est plutôt satisfaisant, son état chimique l'est beaucoup moins en raison de la présence de polluants toxiques à caractère diffus, notamment des résidus médicamenteux dont les effets synergiques sont inconnus à ce jour ;
- l'analyse mensuelle de l'ARS⁽⁴⁾ a conduit à déclasser la qualité de l'eau fournie par BRL du fait de la présence excessive de pesticides⁽⁵⁾. En revanche, s'agissant des PCB, les teneurs sont toujours inférieures aux seuils requis, résultat jugé peu fiable par une partie des opposants ; quant à la radioactivité, la dose totale indicative n'est jamais dépassée ;
- les températures de l'eau du Rhône ont augmenté de plusieurs degrés sur la période 1977-2011, dont un degré est attribué aux centrales nucléaires.

Au delà de ces informations, certains s'inquiètent des effets du changement climatique, restent sceptiques quant à la qualité de l'eau "brute" et, doutant que le projet Aqua Domitia constitue un outil d'adaptation adéquat, demandent une étude sur les quantités d'eau susceptibles d'être stockées en périodes de crue et utilisées à des fins agricoles ; d'autres, plus critiques quant aux effets du projet, souhaitent que tout ou partie des sommes qu'il mobilisera permette d'étudier les solutions d'économies, de reconversion de l'activité économique de la région et de recherche sur d'autres types de culture.

• Comment économiser cette ressource ?

Tout le monde s'accorde pour considérer que la recherche d'économies d'eau est primordiale. Elle constitue d'ailleurs la priorité de la Région qui rappelle consacrer 600 millions € à l'amélioration du rendement des réseaux (lutte contre les fuites). Visant un rendement de 70 à 75%, cette politique est néanmoins jugée insuffisante par divers intervenants qui prônent en outre à la fois un changement des comportements et une réorientation de la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Quelques-uns souhaiteraient d'ailleurs que le budget prévu pour Aqua Domitia soit intégralement reporté sur la lutte contre les fuites, afin d'augmenter ce rendement. Ont été par ailleurs évoqués dans cette recherche d'économies une limitation des activités jugées inadaptées (piscines individuelles, golfs, ...), les problèmes posés par les forages (leur coût, leurs conséquences sur la ressource souterraine et sur l'environnement), la limitation de la taille des parcelles, ...

UNE QUESTION CENTRALE : QUELLE POLITIQUE DE L'EAU EN LANGUEDOC-ROUSSILLON ?

• Tout en faisant le tour des problèmes...

Les nombreux exposés réalisés à la demande de la CPDP, les interventions de spécialistes, les questions posées par l'assistance n'ont fait l'impasse sur aucun aspect de la question. Ont ainsi été abordés de manière approfondie et souvent technique divers aspects d'ensemble de la question : les enjeux du projet pour l'agriculture languedocienne, la sécurisation de l'alimentation en eau potable, les intérêts et contraintes du réseau secondaire, le recours à des substituts à l'eau potable pour les usages non alimentaires, les problèmes des besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet, la gestion de la ressource en eau sur le bassin Rhône-Méditerranée, l'incidence du projet sur le prix de l'eau⁽⁶⁾ et sa gestion, l'adaptation aux changements climatiques, le rôle des retenues collinaires et des barrages, les divers types de prélèvements (dont la question cruciale des forages),

(4) Agence régionale de santé

(5) Selon l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la quantité de pesticides que le Rhône déverse chaque année dans la Méditerranée est stable depuis plusieurs années, à un niveau compris entre 30 et 40 tonnes.

(6) Notamment du fait, comme le souligne l'association Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois, que moins on consomme d'eau, plus on la paye cher ; le maître d'ouvrage a en outre expliqué que l'apport de l'eau du Rhône augmenterait mécaniquement le prix de l'eau.

la diversification de la végétation et la création d'une biodiversité agricole sur le territoire, les économies d'eau et les autres ressources envisageables (baisse des consommations, récupération des eaux pluviales, diminution des pertes du réseau, lutte contre les gaspillages), le prix de l'eau, les modalités d'exploitation des retenues d'eau existantes, la protection et l'exploitation des ressources souterraines, les effets (parfois qualifiés de "pervers") des "compteurs verts"... sans oublier de faire état de retours d'expériences conduites en France et à l'étranger.

• ... le débat a permis de poser une question centrale

Comme dans d'autres domaines, et l'on peut citer par exemple ceux de l'énergie et des transports, deux conceptions s'affrontent au nom de deux sensibilités différentes : convient-il d'améliorer l'existant - agir plutôt sur la demande en modifiant les comportements, perfectionner le fonctionnement des réseaux et mieux exploiter les ressources disponibles - ou mettre en œuvre de nouveaux projets - visant en l'occurrence à accroître la quantité d'eau offerte grâce au transfert d'eau brute en provenance du Rhône ?

Est-il préférable de s'engager dans une politique de l'offre...

Pour les promoteurs et les défenseurs d'Aqua Domitia, le projet s'avère indispensable en complément d'une politique privilégiant les économies d'eau. La politique lancée par la Région Languedoc-Roussillon consiste à alimenter en eau potable l'ensemble de la population qui comptera environ 700 000 habitants supplémentaires en 2030, à lutter contre les inondations et à poursuivre les efforts d'économies. Le projet Aqua Domitia est un moyen mais n'a cependant pas vocation à couvrir l'ensemble des besoins identifiés ; il permettrait, en amenant de l'eau du Rhône entre Montpellier et Narbonne, de compléter les ressources existantes une fois les économies d'eau possibles réalisées.

Au regard des besoins en eau d'ici 2020, évalués à 70 millions de m³, Aqua Domitia en fournirait 15, venant compléter les autres réponses identifiées, à savoir une réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable (30 millions de m³), une limitation de la consommation individuelle (10 millions de m³) et le recours à d'autres ressources (15 millions de m³). Selon BRL, cet apport d'eau brute en provenance du Rhône permettrait, en le conjuguant avec les ressources locales, de concilier développement économique de la région et préservation de l'environnement. Pour les partisans du projet en effet, Aqua Domitia pourra alléger la pression exercée sur les milieux aquatiques locaux du fait des prélèvements opérés et permettre l'adaptation au changement climatique par le biais d'une diversification des ressources. Cependant, pour une partie des participants, si le projet Aqua Domitia présente un intérêt, il doit s'accompagner de mesures fortes en matière d'aménagement du territoire, pour éviter des impacts négatifs du projet.

... ou d'agir sur la demande ?

Pour les défenseurs d'une politique de la demande, l'apport d'une ressource extérieure présente le risque d'encourager des besoins nouveaux au lieu d'inciter à un nécessaire changement des comportements. Le fait de disposer d'un double réseau - l'un pour l'eau potable, l'autre pour "l'eau brute" en provenance du Rhône - pourrait, d'après certains, favoriser une augmentation de la consommation. Cette considération justifie en grande partie leur rejet du projet. D'autres arguments sont avancés en complément pour souligner les éventuels inconvénients du projet : il pourrait faciliter l'augmentation des forages, l'apparition de pressions démographiques et agricoles supplémentaires, un étalement urbain néfaste...

Si la croissance démographique, à écouter certains intervenants, est une chance pour la région, elle risque, pour d'autres, de s'avérer néfaste en mobilisant des ressources en eau supplémentaires au

lieu de composer avec les ressources existantes. Par ailleurs, comme dans la majorité des débats, le tourisme est présenté par certains comme un moteur de développement, générateur d'emplois⁽⁷⁾, mais en l'occurrence ce point de vue n'est pas partagé par divers membres de l'assistance qui redoutent une mobilisation excessive de la ressource en eau⁽⁸⁾.

Ces questions, deux associations d'environnement de l'Hérault notamment les soulèvent⁽⁹⁾ : selon elles, les projections surestiment les besoins en eau en ignorant l'inévitable adaptation au changement climatique et s'inscrivent dans une logique consistant en "un glissement des pays occidentaux vers une vocation touristique tandis que les pays émergents développeraient leur économie industrielle". Sont ainsi posées des questions de plus large portée, comme le fait d'ailleurs, mais dans une logique opposée, le cahier d'acteur du Conseil général de l'Hérault.

LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES DE L'AGRICULTURE ET DE LA VITICULTURE

Le maître d'ouvrage le précise bien : Aqua Domitia n'est pas uniquement destiné à l'agriculture, même s'il vise à permettre l'adaptation de l'agriculture languedocienne⁽¹⁰⁾, notamment la production de fruits et légumes en grande difficulté et le maintien d'une viticulture compétitive pour laquelle, dans un contexte de changement climatique⁽¹¹⁾ et de concurrence mondiale, l'irrigation est devenue un atout indispensable, en particulier en vue de compenser le "stress hydrique".

Le monde agricole exprime un besoin réel ; pour les coopératives viticoles et les représentants des vignerons indépendants en Languedoc-Roussillon, le vignoble confronté à une concurrence internationale efficace, appelle, *via* une irrigation maîtrisée, une sécurisation en termes qualitatif et quantitatif notamment grâce à Aqua Domitia.

Il convient toutefois de souligner qu'au regard des surfaces concernées par le projet, le risque existe, d'après la Confédération paysanne, de créer une concurrence entre ceux qui auront accès à l'eau et les autres. Chacun s'accorde à reconnaître qu'il conviendra de rechercher des solutions locales en complément.

LE COÛT ET LE FINANCEMENT DU PROJET

140 millions €, auxquels il faut ajouter la même somme pour le réseau secondaire, c'est excessif pour de nombreux intervenants. Est-il sensé de dépenser une telle somme "pour quelques milliers d'hectares sur les 300 000 que compte la région ?" demande un intervenant. Cette question est d'autant plus importante que, comme le dit BRL, le financement des réseaux secondaires dépend de la réponse qu'apportera la Commission européenne aux demandes d'aides. Sans aide européenne, le financement des réseaux secondaires s'avèrerait en effet peu aisé. La Région et les départements s'engageront-ils dans ce projet en l'absence d'une contribution européenne ? Les agriculteurs, dont BRL estime que l'investissement se montera à environ 1000 € par hectare, sont-ils prêts, au vu des réticences dont ils font état, à participer à ce projet ? Le sont-ils si l'on ne progresse pas sur leur demande de "sanctuarisation" des terres irriguées, c'est-à-dire le maintien durable de leur vocation agricole, s'ils ne sont pas plus assurés en matière de tarification, ... ?

JUGE-T-ON LE PROJET NÉCESSAIRE POUR LE LANGUEDOC-ROUSSILLON ?

L'eau est une ressource impérieuse. Tout le monde s'accorde à le reconnaître. Mais chacun l'entend-il de la même manière et prône-t-il une même solution ? Non à écouter les interventions en réunions publiques, à lire les cahiers d'acteurs ou les avis déposés sur le site Internet de la CPDP.

(7) Selon la vice-présidente du Conseil régional déléguée au tourisme, ce secteur représente 15 % du PIB en Languedoc-Roussillon.

(8) Selon certains, le barrage du Salagou, construit afin de répondre au besoin d'irrigation agricole, a vu sa finalité détournée au profit des usages touristiques.

(9) Cf. notamment le cahier d'acteur commun des associations Paillade Mosson Coulée Verte et Saint-Jean Environnement.

(10) Elle emploie 61 000 personnes et génère plus de 2 milliards d'€ de chiffre d'affaires.

(11) Selon la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les températures augmentent depuis 1980 de 0,5 °C par décennie, mais ce réchauffement est beaucoup plus marqué en période estivale.

• Il s'impose pour les acteurs politiques et la majorité des milieux professionnels

Qu'il s'agisse de la Région évidemment ou des divers représentants départementaux ou locaux, ce projet est vivement souhaitable. Pour le Conseil général de l'Aude, il convient "de saisir cette opportunité nouvelle de partage de la ressource excédentaire en eau du Rhône... pour ouvrir des possibilités nouvelles de vivre et agir au pays". La communauté d'agglomération du Grand Narbonne apporte son plein soutien à Aqua Domitia afin d'éviter un prélèvement accru sur les ressources en eau résultant des perspectives de développement (croissance démographique, tourisme, ...)

Selon le monde viticole, le vignoble confronté à une concurrence internationale efficace appelle, *via* une irrigation maîtrisée, une sécurisation en termes qualitatif et quantitatif. La Chambre d'agriculture de l'Aude juge que le projet contribuera au maintien de l'activité agricole (et plus particulièrement viticole qui occupe sur les départements de l'Aude, du Gard et de l'Hérault plus de 50 % de la surface agricole utile), tout comme celle de l'Hérault qui, comme de nombreux professionnels inquiets du stress hydrique pouvant menacer les vignes, se déclare en faveur du projet en vue d'une irrigation nécessaire. Le Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières du bassin de l'Aude se prononce dans le même sens, Aqua Domitia étant considéré comme un moyen de faire baisser la tension entre usagers et entre collectivités.

• Si pour d'autres le projet s'avère intéressant, il ne suffit cependant pas

Pour le département de l'Hérault, qui "se résout" à ce transfert massif d'eau, il s'agit de mobiliser davantage des ressources secondaires (retenue du Salagou, barrage du Mont d'Orb, ressources souterraines). Autre exemple, à Lézignan-Corbières, les participants agriculteurs se disent déçus par les perspectives du maillon Minervois. Les 3500 hectares mentionnés par la Région et BRL représentent selon eux une surface jugée dérisoire au regard des besoins. Il conviendrait par exemple d'accompagner Aqua Domitia sur le plan financier mais aussi en matière d'animation afin de permettre la structuration de projets d'irrigation, sujet largement abordé lors des diverses réunions. La demande d'accompagnement et de conseil exprimé par les acteurs locaux pour la maîtrise d'ouvrage des réseaux secondaires est, semble-t-il, entendue par le maître d'ouvrage.

• Pour d'autres encore, le projet ne s'impose pas

D'autres solutions ne seraient-elles pas préférables ?

Avec une politique volontariste du développement du territoire et une répartition de sa population, comme semble être l'orientation choisie par les autorités régionales, et si l'on réalise des économies d'eau, "qui dit que nous aurons vraiment besoin d'Aqua Domitia ?", demande une représentante associative. Et l'on s'interroge de savoir si, parmi d'autres orientations, la mise en œuvre de types de cultures moins gourmandes en eau ou une réorientation de la politique d'aménagement du territoire ne seraient pas, entre autres, des pistes qu'il conviendrait plutôt de suivre.

Selon divers intervenants, Aqua Domitia pourrait de surcroît s'avérer néfaste

Au titre des risques, des intervenants se demandent si l'on ne favoriserait pas une moindre équité entre territoires et entre citoyens, ce que semble illustrer l'expérience de transferts d'eau, *via* la Société du canal de Provence, puisque, selon un ingénieur agronome, l'apport de cette ressource, initialement destinée à l'agriculture, a en réalité bénéficié en priorité à l'urbanisation.

Il me semble qu'une question majeure est ici posée : celle du partage de la ressource entre les zones urbaines et les zones agricoles ; en cas de sécheresse, comment résoudre les problèmes d'allocations prioritaires ? A cette question une association ajoute celles d'un éventuel risque de

dépendance des agriculteurs vis-à-vis de la distribution de l'eau du Rhône par BRL, ou "d'arrivée de groupes industriels développant par exemple une viticulture intensive" ; les représentants du maître d'ouvrage repoussent de telles craintes : Aqua Domitia ne desservira que les territoires en ayant exprimé le besoin et les agriculteurs continueront à bénéficier de l'eau de BRL dans les mêmes conditions qu'actuellement, quelle que soit la taille de leur exploitation.

AU DELÀ DE LA SEULE QUESTION DE L'EAU, UN DÉBAT DE NATURE POLITIQUE

Débattre de la création de nouvelles infrastructures incite le public à se pencher sur leur apport à l'aménagement et au développement du territoire. Comment de nouvelles infrastructures de transport contribueront à l'aménagement des territoires (ligne ferroviaire Paris-Normandie par exemple), au désenclavement du centre de la France (TGV Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon), à de meilleures relations intra-régionales en Ile-de-France (Grand Paris Express) ; en quoi une nouvelle ligne électrique à très haute tension contribuera au développement des départements du nord de la France (reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Lille et Arras) ? ...

Ce débat n'a pas échappé à la règle. Il met de surcroît en évidence des tensions entre territoires, entre villes et zones rurales, entre les différents utilisateurs bien que le maître d'ouvrage affirme pour sa part que le projet va "contribuer à l'accueil de nouvelles populations, faciliter une agriculture et une viticulture de qualité ainsi que l'emploi et le développement d'une offre touristique attractive et performante". En d'autres termes, qu'il satisfera chacun.

On retrouve ici la dialectique entre solidarité et équité, question souvent rencontrée lors des débats publics. C'est en particulier le cas lorsque les intervenants abordent les questions du prix et de la gestion de l'eau, thèmes qui ont suscité de nombreuses réactions. Une partie de l'assistance craint une augmentation du prix de l'eau potable, dont la tarification doit - chacun s'accorde à le dire - inciter à une consommation raisonnée. On évoque la nécessaire transparence en matière de prix, on en appelle à l'équité, on souhaite une gouvernance trans-bassins, on souligne le rôle indispensable des schémas d'aménagement et de gestion des eaux et des commissions locales de l'eau, ... Autant de thèmes qui alimenteront sans doute les prochaines Assises Régionales de l'Eau envisagées par la Région, l'un de ses représentants affirmant que cette dernière nourrira sa réflexion à partir des enseignements tirés du débat.

QUEL BILAN PEUT-ON TIRER DE CE DÉBAT ?

Les réunions publiques ont attiré 800 personnes en salle et 200 participants sur Internet. On aurait peut-être pu attendre une assistance sensiblement plus importante au regard de l'importance du sujet pour l'avenir de la région. Ceci étant, il est indéniable que ce sujet a surtout mobilisé les acteurs directement sensibilisés, élus, agriculteurs et viticulteurs, associations. En effet, ce projet d'adducteur enterré, qui n'aurait aucun impact sur le paysage, n'est pas de nature à attirer le grand public. Ayant anticipé cette difficulté, la CPDP a rencontré un très grand nombre d'acteurs afin d'identifier les thèmes connexes à l'objet du débat, ce qui a permis d'élargir sa présentation aux questions d'aménagement régional, d'environnement et de gouvernance sur lesquelles il a en réalité largement débouché.

• Un débat bien préparé qui alimentera la réflexion des responsables

La préparation du débat par la commission particulière a mis en évidence les différents thèmes susceptibles d'être abordés, permis de repérer les spécialistes à solliciter. L'approfondissement de problèmes spécifiques à l'occasion des réunions territoriales devrait, dans l'hypothèse où le maître d'ouvrage donne suite à son projet, guider ses décisions quant à la réalisation des divers maillons ; de même, les enseignements qu'il en tirera devraient aboutir, au delà du débat, à approfondir les réflexions sur les besoins spécifiques exprimés par les différents acteurs et à améliorer l'information (sur la qualité de l'eau par exemple).

• Des sujets appelant une poursuite des contacts avec les acteurs

Une phase de concertation ultérieure, dont BRL souhaite qu'elle soit exemplaire, semble ainsi s'imposer ; elle permettrait notamment de progresser dans la réflexion sur la démarche d'accompagnement et de conseil des maîtrises d'ouvrage locales qui devront se structurer. La Région, s'appuyant sur son service de l'eau, pourrait s'engager dans le même esprit sur la voie d'une "co-construction" de projets de territoires avec l'ensemble des partenaires. En ce sens, c'est bien à un débat allant au delà du seul projet de construction d'adducteurs auquel se sont livrés le maître d'ouvrage et ses interlocuteurs.

Ce bilan sera rendu public avant la fin du délai de deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.

Philippe DESLANDES

Président de la Commission
nationale du débat public

cndp
Commission nationale
du débat public

20 avenue de Ségur 75007 Paris
Tél. 01 42 19 20 26 - Fax : 01 42 19 17 90
www.debatpublic.fr - email : contact@debatpublic.fr